

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

Le billet du président

Les brèves du Président

Lt col Vincent Piguet, président SVO

Assemblée générale 2009 de la SVO

La 184^e assemblée générale de la SVO s'est tenue le 31 mars 2009 dans le cadre magnifique du Centre Général Guisan à Verte-Rive (Pully) devant plus d'une centaine de membres et d'invités. Parmi les nombreuses personnalités qui ont honoré la SVO de leur présence figuraient notamment : Monsieur Jacques Perrin, Président du Grand Conseil, Madame Jacqueline De Quattro, Conseillère d'Etat, Messieurs les Commandants de Corps André Blattman, nouveau chef de l'armée et Dominique Andrey, chef des Forces terrestres, plus d'une douzaine d'officiers généraux, ainsi que le président de la Société Suisse des officiers le colonel EMG Hans Schatzmann.

Même si de nombreuses choses restent à faire pour dynamiser encore d'avantage la SVO, le lt col Vincent Piguet a tiré un bilan largement positif de la vie de la SVO depuis 2008 : augmentation réjouissante du nombre des jeunes membres, large succès d'activités comme la soirée des Officiers du Cœur ou la conférence de Luc Ferry, renouvellement et rajeunissement progressif des comités des groupements, etc...

Il s'est également réjoui du renforcement du comité cantonal :

- le plt Philippe Miauton y entre comme chef de l'information. Journaliste professionnel au journal *Le Temps*, il fait déjà largement profiter la SVO de ses compétences professionnelles.
- Le Major Pierre Streit, historien, directeur du centre d'histoire et de prospective militaires, Pierre Streit travaille pour le département de la défense et est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs travaux récompensés. Il viendra apporter à la SVO son immense culture historico-militaire en tant que membre-adjoint du comité cantonal avec la fonction d'archiviste-historien.

A noter que les trois sections Cavalier, Sport et Tir pistolet rattachées jusque là au groupement de Lausanne, dépendent dorénavant du Comité cantonal afin de leur assurer une meilleure assise dans les autres groupements.

Sur proposition du président, l'assemblée a nommé le tout nouveau brigadier (et aussi vice-président de la SVO) Denis Froidevaux membre d'honneur.

Le lt-colonel Piguet a encore pris congé avec humour de sa secrétaire cantonale, le major Dominique Koeppel qui prend une retraite méritée après de nombreuses années de dévouement et d'excellence.

La partie administrative a été suivie d'une excellente conférence de Monsieur Pierre Aepli, ancien commandant de la police cantonale vaudoise sur le thème: «Collaboration entre Police et Armée, quels enseignements?»

La conférence a été suivie d'une table ronde fort intéressante à laquelle participait outre M. Aepli, M. le Divisionnaire Jean-François Corminboeuf, commandant de la région territoriale 1, M. Pierre Salvi, syndic de Montreux et M. Christian Varone, commandant de la police cantonale valaisanne. M. Thierry Meyer, rédacteur en chef de *24 Heures* a animé et modéré avec compétence le débat.

Un nouveau président à la tête du groupement de Lausanne

J'adresse mes vives félicitations au nouveau Président du groupement de Lausanne le plt Etienne Küng. Celui-ci a été élu lors de l'AG du groupement le 11 mai 2009. A noter que le comité qui a été en partie renouvelé lors de la même assemblée est entièrement composé de jeunes officiers, tous lt ou plt : un grand bravo et meilleurs voeux de succès pour l'avenir.

Mes vifs remerciements au post-président, le major EMG Buache qui a conduit le groupement de Lausanne avec engagement, allant et efficacité pendant plusieurs années.

Dates à agender :

25 septembre 2009 : Visite du Cdmt E + C éclr pch 83 à Locarno

A l'initiative d'un de nos jeunes membres le lt Daniel Bignon, militaire contractuel, et en collaboration avec le col EMG Beat Herger, chef commandant des écoles et cours d'éclaireurs parachutistes, la SVO organise une visite qui s'annonce d'ores et déjà passionnante. Les détails de cette journée seront communiqués en temps voulu aux membres de la SVO mais celles et ceux qui seraient intéressés peuvent faire part de leur intérêt auprès du nouveau secrétaire de la SVO, le lt-colonel Jean-Marc Guénat (secretaire.svo@svovd.ch). En fonction du nombre d'inscrits, un transport en commun sera organisé ou pas. La visite a été fixé un vendredi afin de permettre à celles et ceux qui le désireraient de passer le week-end au Tessin.

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

6 octobre 2009 : Conférence de M. François Heisbourg

François Heisbourg né le 24 juin 1949 est président du conseil d'administration de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) basé à Londres ; il préside également le Centre de politique de sécurité de Genève. Il est ancien membre de la représentation permanente de la France à l'ONU, ancien conseiller au ministère français des Affaires étrangères, ancien vice-président de MATRA Défense et ancien directeur de la Fondation pour la recherche stratégique.

Il est l'auteur de nombreuses publications, notamment :

- Hyperterrorisme, la nouvelle guerre
- Le terrorisme en France aujourd'hui
- Iran, le choix des armes
- Après Al Qaida – la nouvelle génération du terrorisme

Agendez d'ores et déjà la date du 6 octobre 2009 et ne manquez sous aucun prétexte la conférence d'une aussi prestigieuse personnalité.

Le lieu, l'heure ainsi que le titre exact de l'exposé de M. Heisbourg seront communiqués par courrier aux membres de la SVO et publiée également dans la prochaine édition de la RMS.

17 avril 2010 : 185^e Assemblée de la SVO

Deux points forts pour cette importante assemblée générale :

- a) clôturer dignement la série de manifestations qui marqueront le cinquantième anniversaire de la mort du Général Guisan.
- b) fêter de belle façon le 185^{ème} anniversaire de la SVO. Un programme spécial sera proposé à cet effet mais nous pouvons d'ores et déjà préciser qu'il y aura un débat sur la sécurité et que le chef du DDPS assistera à l'assemblée générale.

28 mai 2010 : 2^e soirée de gala des «officiers du cœur»

Voir encore plus grand et faire encore mieux qu'en 2008 : tel sera l'objectif de la deuxième soirée de gala caritative des officiers du cœur qui aura lieu à Yverdon-les-Bains le 28 mai 2010.

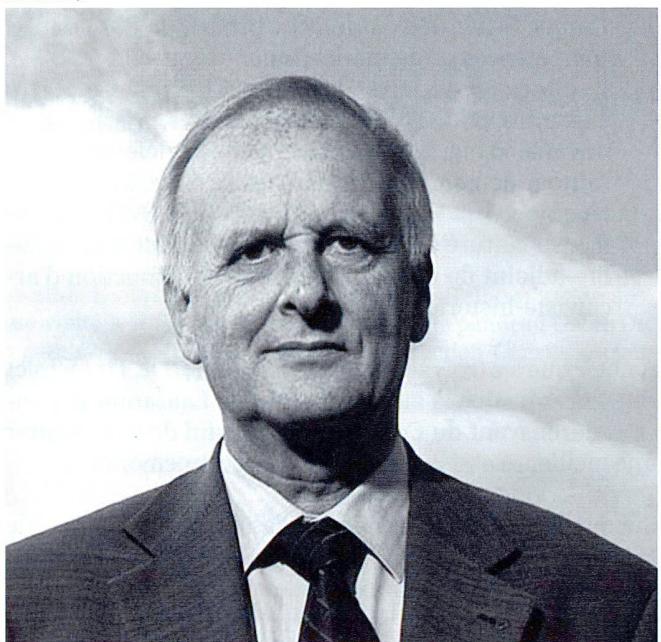
Le bénéfice sera réparti entre la Fondation Swisscor d'une part et 6 associations choisies par les sociétés cantonales d'officiers de suisse romande d'autre part.



Les nouveaux membres SVO.



Le maj Dominique Koeppel (ci-dessus) et M. Pierre Aeppli (ci-dessous).



Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

SVO

Les relations entre l'armée et la police

Pierre Aeppli

Ancien commandant de la police cantonale vaudoise

La problématique des rapports entre l'armée et la police est d'une grande actualité. Tous les Etats sont aujourd'hui amenés à reformuler leur politique de sécurité et partant les missions, les structures et les interactions des armées, des polices, des services de renseignement et des corps de gardes-frontière. Les opérations extérieures de maintien de la paix et d'assistances dans lesquelles les Etats occidentaux sont toujours plus fréquemment engagés soulignent particulièrement l'utilité de la coopération entre soldats, policiers et civils appelés à œuvrer ensemble à la stabilisation des affrontements et à la réforme des institutions de sécurité des pays de post-conflit ou en transition vers la démocratie.

Ce texte, basé sur une conférence donnée il y a quelques mois à la SVO, examine quelques unes des questions que peuvent poser les relations entre l'armée et la police. Il les aborde d'abord dans le contexte des Peace Support Operations (PSO) puis présente quelques suggestions relatives à la Suisse.

Développement de la convergence entre l'armée et la police

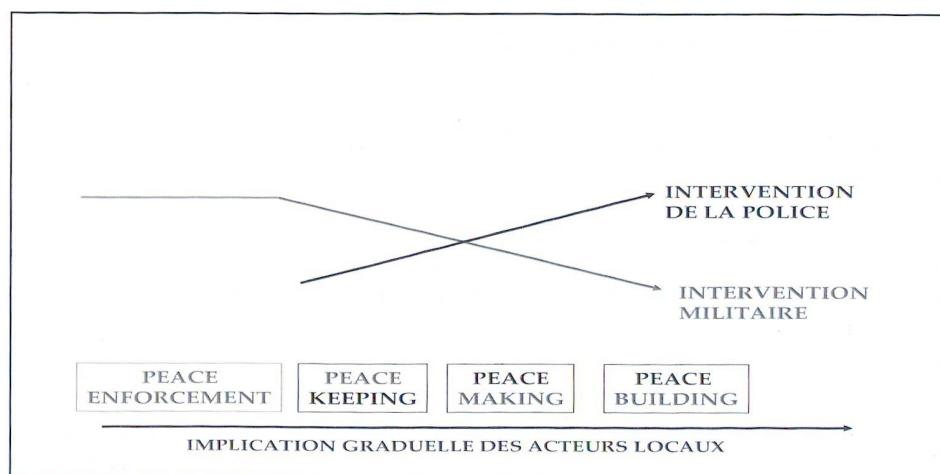
On constate que les problèmes auxquels les militaires sont confrontés se rapprochent de ceux traités par la police et consacrent la prépondérance de l'objectif « maîtriser la violence » sur celui de « détruire l'ennemi ». Inversement, la police affronte de plus en plus des phénomènes s'apparentant à des émeutes. D'où la tendance des armées à se « constabulariser » et des polices à militariser une partie de leurs forces.

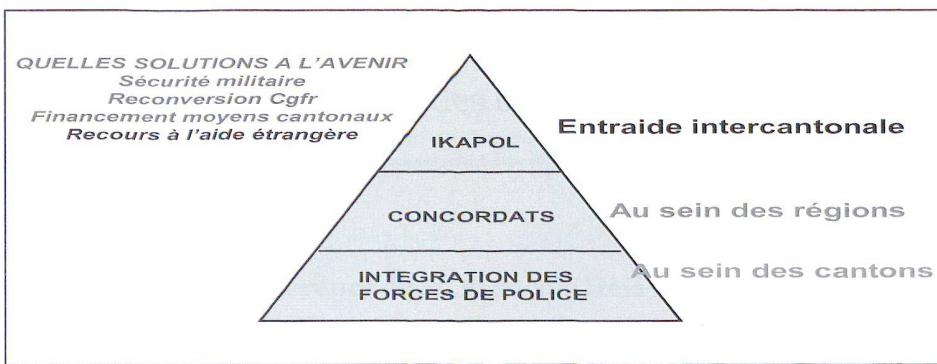
L'évolution des menaces a effacé la distinction classique entre sécurité extérieure, domaine de l'armée, et sûreté intérieure, tâche de la police. Les répercussions qu'ont sur nos sociétés les effets des conflits lointains et les liens plus étroits de la criminalité avec le terrorisme et les chefs de gangs ou de guerre locaux remettent en question les politiques et l'organisation des instruments régaliens des Etats. Le militaire doit redéfinir son ennemi et adapter ses stratégies et ses

matériels à des combats qui ne sont plus livrés contre d'autres armées et n'ont plus pour but de défendre le sol national. La police, devant les nouvelles attentes d'une population préoccupée par la montée de la délinquance, peine à concilier, sur les plans opérationnels et organisationnels, les impératifs parfois contradictoires de prévention et de répression. Des réformes fondamentales doivent être entreprises ou poursuivies par elle pour pallier l'insuffisance de ses effectifs et surmonter les faiblesses causées par des structures éclatées, préjudiciables à la conduite efficace des actions et à la gestion économique des moyens.

Armée et police, quelle coopération ?

C'est donc dans un contexte d'effacement de la frontière entre sécurité extérieure et sécurité intérieure, d'une certaine convergence des situations traitées par l'armée et la police, de restrictions budgétaires que les responsables politiques et opérationnels de ces deux entités sont conduits à repenser leurs objectifs, leurs doctrines et leurs relations. Le rapprochement des militaires et des policiers s'effectue sur deux plans. Sur le territoire national où l'armée intervient principalement à titre subsidiaire lorsque les éléments civils ne peuvent seuls maîtriser de grands événements, des catastrophes naturelles ou des menaces terroristes. L'évolution des risques intérieurs pousse les gouvernements à accroître le soutien militaire à la police. Le plan Vigipirate français, régulièrement déclenché, multiplie les patrouilles mixtes en cas de dangers ou d'attentats terroristes. L'Italie recourt à l'armée





pour renforcer les forces de l'ordre dans leur lutte contre la mafia et la délinquance urbaine et l'Autriche a confié à ses soldats le contrôle de certaines de ses frontières.

Ce sont cependant les opérations de soutien à la paix (PSO) qui ont conduit militaires et policiers à accroître de façon significative leur coopération. La doctrine de l'OTAN définit les PSO comme des engagements multifonctionnels, conduits de manière impartiale sur mandat de l'ONU ou de l'OSCE, et impliquant des ressources militaires, diplomatiques et civiles pour atteindre des buts humanitaires ou un règlement politique à long terme. Ces engagements recouvrent des dispositifs d'imposition, de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix et intègrent différents prestataires de sécurité. Les missions et l'importance respective de l'armée et de la police vont différer selon les phases des PSO comme le montre le schéma ci-dessous. Schématiquement, on peut distinguer trois types principaux de coopération police-armée. Dans le premier, l'armée agit à la place ou en l'absence de la police quand celle-ci n'est pas encore arrivée ou ne peut maîtriser la situation. Dans le deuxième, l'armée soutient directement des actions menées par la police, par exemple lors d'arrestations de criminels de guerre. Enfin, il y a intégration si les deux entités sont placées sous un même commandement et accomplissent des tâches complémentaires.

Les enseignements tirés des PSO mettent en lumière les lacunes de la coopération tant dans l'élaboration que dans l'exécution des interventions. Des appréciations de situation et des planifications faites séparément et la disparité des processus de décision constituent les principales faiblesses de la phase de préparation. Les problèmes relevés sur le terrain tiennent à trois grandes causes : d'abord aux difficultés liées au maintien de l'ordre dans la période allant de la fin de l'intervention militaire à l'arrivée des policiers. Les soldats ne sont pas préparés à faire face aux troubles et à l'insécurité qui surviennent généralement pendant ce laps de temps. Seules des forces de type paramilitaire – gendarmerie mobile française et carabinieri italiens - sont entraînées et équipées à cet effet. Mais elles sont peu nombreuses et généralement déployées tardivement. La seconde catégorie de problèmes découle de la qualité très variable des détachements mis à disposition. Le niveau de formation, la discipline et le degré de corruption de nombreux policiers provenant de certains pays peuvent être déplorables. La rotation trop rapide des contingents nuit à la continuité et à l'efficacité de leurs engagements. Enfin, la coordination

des éléments impliqués demeure délicate en raison souvent du flou de leurs missions et de chaînes de commandement multiples qui compliquent et ralentissent les prises de décision.¹

Quelles conséquences peut-on tirer de ces expériences pour la Suisse dans le domaine de la collaboration armée – police ?

J'examinerai quelques pistes, si ce n'est forcément de solution, du moins de réflexion, dans trois secteurs: les modalités de collaboration, la contribution de la Suisse aux opérations de maintien de la paix, le maintien et le rétablissement de l'ordre.

La coopération avec l'armée à longtemps été facilitée dans notre pays par le fait que de nombreux responsables civils et policiers étaient officiers. C'est moins vrai aujourd'hui, et d'autant plus pénalisant que les réponses aux menaces exigent des approches inter-force.

La première piste porte alors sur la mise en œuvre d'une formation commune pour les cadres supérieurs de l'armée et de la police. Elle favoriserait une vision élargie de la sécurité, une meilleure compréhension des rôles respectifs de chaque partenaire et la mise au point de mesures intégrées. Les questions de défense et de sécurité seraient abordées sur le plan stratégique (politique de sécurité, rôle des protagonistes, sphères de coopération) et sur le plan opérationnel (modalités de collaboration) dans une dizaine de modules d'une semaine, étalés sur une année ou deux. Des questions particulières relatives à la gestion du changement ou aux PSO seraient aussi débattues. La Suisse, riche en instituts militaires, civils et policiers ne devrait pas avoir de peine à mettre sur pied un tel cursus à un coût raisonnable.

Le second domaine de réflexion a trait à l'augmentation des moyens fournis par notre pays pour les interventions sous mandats de l'ONU, de l'OSCE ou de l'Union européenne. Des militaires servent déjà à l'étranger comme observateurs ou dans la Swisscoy et des policiers et des gardes-frontière sont régulièrement détachés pour de tels services. Une vision d'ensemble, du personnel en suffisance et une gestion professionnelle de l'aide militaire et policière font cependant défaut et la pérennisation des actions, notamment celles de la police, en souffre. Quelques solutions mériteraient d'être examinées même si leur faisabilité politique reste douteuse. On pourrait concevoir un système de mobilisation par échelons : un noyau de spécialistes désireux de poursuivre une carrière internationale serait rassemblé dans un service international à créer au sein de l'office fédéral de la police. Ces spécialistes interviendraient en premier. Ils seraient ensuite renforcés par des policiers cantonaux, des membres de la sécurité militaire et des gardes-frontière

¹ Une bonne analyse de ce type de situation est faite par l'ancien divisionnaire Ulrich Zwigart dans le cas du massacre de Srebrenica en 1995 (cf Ulrich Zwigart *Wie entscheiden Sie ?*, Haupt Verlag, Bern 2007, p. 171-202)

volontaires, formés spécialement aux tâches de PSO et affectés à une réserve déployée en fonction des besoins.

En troisième lieu, il s'agit de solutionner le problème récurrent du manque de formations de service d'ordre pouvant intervenir lors d'événements imprévus exigeant de gros effectifs pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines. Si l'entraide de police intercantonale demeure efficace chaque fois que les délais permettent une planification approfondie, notre système fédéraliste montre ses limites dans les cas d'urgence ou de longue durée. Différentes options sont envisageables qui éviteraient de recourir à des renforts étrangers comme pendant le G8 de 2003. L'une d'entre elles verrait la Confédération financer 1000 policiers cantonaux supplémentaires entraînés au maintien et au rétablissement de l'ordre². Berne pourrait en contrepartie les requérir chaque fois que nécessaire. Deux autres options devraient être explorées. La première consisterait à créer au sein du corps des gardes-frontière, libéré d'une partie de ses charges depuis l'entrée en vigueur des accords de Schengen, une telle réserve qui appuyerait les cantons en cas de besoin. La seconde ferait appel à des contingents professionnels de la sécurité militaire, qui seraient intégrés dans les dispositifs des polices cantonales. Afin de surmonter les obstacles liés à l'utilisation de soldats contre des civils, leur statut pourrait être adapté pour se rapprocher de celui des gendarmes français.

Les obstacles financiers et surtout politiques à la concrétisation de ces idées sont nombreux mais ils ne devraient pas empêcher un examen plus approfondi.

Conclusions

La formulation d'une politique de sécurité tirant les conséquences de l'évolution de l'environnement et redéfinissant ses objectifs, le rôle des différents acteurs et leurs relations est nécessaire. Dans ce contexte, armée et police sont appelées à coopérer de façon plus étroite, non seulement sur le plan interne mais aussi à l'occasion de missions sous mandats internationaux. La police doit être en mesure de fournir plus de moyens et pour des durées plus longues. Les rôles de la sécurité militaire et du corps des gardes-frontière devraient être repensés. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'un service international soit créé à l'office fédéral de police pour gérer les engagements policiers à l'étranger et leur conférer plus de visibilité et d'impact. Enfin, la réalisation d'une formation commune aux officiers supérieurs de l'armée, de la police et des gardes-frontière faciliterait non seulement leur coopération mais favoriserait le développement d'approches intégrées dans la gestion de la sécurité.

P.A.

² L'auteur de l'article avait proposé une solution de ce genre en 1999 déjà. Depuis, elle a été renouvelées à plusieurs reprises par d'autres mais sans résultat jusqu'à ce jour.

Compte rendu

Souvenirs de l'Armée 61

A l'initiative de l'ancien divisionnaire Louis Geiger est sorti de presse au printemps 2009 à Zürich un livre intitulé *Errinnerungen an die Armee 61*, dont la préface est signée par l'ancien Conseiller fédéral Arnold Koller.

Une trentaine de personnalités provenant de divers milieux civils et militaires, de la génération qui a pratiqué de près l'Armée 61 durant environ trente ans, ont participé à cette entreprise. Elles sont toutes d'outre-Sarine à part l'ancien Conseiller d'Etat et Conseiller national François Jeanneret dont le texte a paru en traduction allemande. La version originale française est parue dans la Revue militaire suisse. Le but premier de cet ouvrage est de rappeler la qualité et l'engagement de la milice de l'Armée 61 pendant la guerre froide.

Contenu : Das politische Umfeld, die Grundidee der Sicherheitspolitik, die Führung, der Zivilschutz, das schweizerische Verteidigungs-Konzept, die Stärke der Miliz, Information und Motivation, die Offiziersausbildung, Einsatzbereitschaft, der Nachrichtendienst, Logistik, Führungsausbildung, Flieger- und Flabtruppen, die Rüstungspolitik, die Verankerung der Armee im Volk, die Armee in Zeiten des Kalten Krieges.

Les auteurs : Peter Arbenz, Urs F. Bender, Franz Betschon, Walter Bischofberger, Hermann Bürgi, Walter Buser, Rolf Dubs, Josef Feldmann, Rudolf Friedrich, Oscar Fritschi, Curt Gasteyger, Louis Geiger, Heinz Hässler, Willy Hartmann, Hubert Hilbi, Manfred Hildebrand, Francois Jeanneret, Robert A. Jeker, René Koller, Simon Küchler, Jürg Lindecker, Christian E.O. Millotat, Arthur Moll, Michele Moor, Ernst Mühlmann, Charles Ott, Thomas Pfisterer, Iwan Rickenbacher, Heinrich Stelzer, Willy P. Stelzer, Carlo Vincenz, Felix M. Wittlin.

Réd.

